

The Houston Economic Summit

Houston, Texas
July 9-11, 1990



CANADA

Sommet économique de Houston

Houston (Texas)
du 9 au 11 juillet 1990

L'environnement et l'économie

Pour assurer un développement durable, il faut que les considérations écologiques soient prises en compte dans toute une série de décisions stratégiques. Les indicateurs environnementaux et les instruments économiques constituent, à cet égard, deux mécanismes essentiels.

Les indicateurs environnementaux permettent d'établir le lien entre les données écologiques et économiques. À l'occasion du Sommet de Paris, en 1989, les leaders ont convenu de l'importance de ces indicateurs. En réponse à cette constatation, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a confié la question des instruments économiques à un groupe de travail, qui élabore actuellement des indicateurs environnementaux et économiques et des méthodes de comptabilisation des ressources naturelles tenant compte du développement durable. En mai 1990, le Conseil ministériel de l'OCDE a exprimé sa satisfaction devant les progrès accomplis par cette organisation dans l'analyse des questions environnementales. Le résultat de ces travaux sera présenté à la réunion des ministres de l'Environnement de l'OCDE, qui doit se tenir en janvier 1991.

Le Canada a lancé un projet pilote en vue de l'élaboration de méthodes de comptabilisation nationale qui font place aux facteurs environnementaux, et il contribue aux travaux menés actuellement en ce domaine par la Banque mondiale et d'autres institutions. Il va aussi accueillir en 1991 une conférence internationale sur la compilation et la diffusion des informations en matière d'environnement, y compris celles qui concernent les indicateurs économiques. Cette conférence devrait être organisée de manière à contribuer dans une large mesure à la Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement, prévue pour 1992.

Les instruments économiques (par exemple, les taxes imposées sur les émissions de substances chimiques, les permis échangeables et les droits imposés sur certains produits et ressources) peuvent se substituer aux instruments réglementaires ou les compléter. Dans certaines circonstances, ils pourraient permettre d'atteindre nos objectifs de façon plus économique que par des règlements, et encourager l'innovation et la diffusion de nouvelles technologies. Il reste cependant du travail à faire pour évaluer en profondeur les mérites de l'utilisation de ces instruments économiques.

Ces instruments ne sont pas encore couramment utilisés au Canada, mais d'autres pays de l'OCDE en ont déjà fait l'expérience (dans la plupart des cas, l'objectif était de percevoir des recettes, et non de modifier un comportement). Le Canada étudie donc attentivement la possibilité d'utiliser les instruments économiques pour régler certains problèmes écologiques particuliers, et il participe activement aux travaux du groupe de travail de l'OCDE chargé d'étudier ces instruments. Après la publication du *Plan vert*, le gouvernement engagera un débat public approfondi sur leurs avantages et inconvénients.